flash GRIPPE

volume 4 / numéro 1

Le lundi 28 octobre 2013

LE 1ER NOVEMBRE, ON VACCINE ! DÉBUT DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

Au cours des prochains mois, le bulletin « Flash grippe » présentera la situation épidémiologique relative à la grippe. Bien que le virus de la grippe ne circule pas encore au Québec, il est primordial de se préparer à son retour en offrant la vaccination aux personnes à risque de complications, à leurs contacts domiciliaires et aux travailleurs de la santé.

Utilisez le Flumist® chez les jeunes de 2 à 17 ans

Le Comité sur l'immunisation du Québec recommande l'utilisation préférentielle du vaccin intranasal Flumist® pour tous les enfants et les adolescents âgés de 2 à 17 ans, incluant ceux qui ont une maladie chronique sous-jacente mais à l'exception de ceux qui présentent une immunosuppression ou une autre contre-indication au vaccin intranasal (ex. : asthme sévère). Dans ces cas, un vaccin injectable devrait être utilisé.

Le vaccin intranasal sera donc offert gratuitement aux enfants et aux adolescents âgés de 2 à 17 ans atteints de maladies chroniques ou qui sont des contacts domiciliaires de personnes pour qui le risque de complications est élevé[1]. Chez les adultes de 18 à 59 ans, la plupart des études montrent que les vaccins injectables ont une efficacité comparable ou supérieure à celle du vaccin intranasal.

Saviez-vous que les personnes atteintes d'asthme, de cardiopathie ou de diabète peuvent bénéficier gratuitement de la vaccination ?

Selon l'enquête québécoise sur la vaccination contre la grippe saisonnière, seulement le quart des personnes âgées de 18 à 59 ans ayant une maladie chronique avaient été vaccinés en 2011-2012[2]. Bien que dans tous les groupes interrogés, une très forte majorité considérait que les vaccins recommandés au Québec sont efficaces, sécuritaires et utiles pour la santé des gens, la principale raison de non-vaccination que donnent les personnes ciblées par le programme de vaccination est la faible perception de leur propre vulnérabilité ou de la sévérité de la maladie. Les contacts domiciliaires de ces personnes à risque peuvent aussi se faire vacciner.

En 2013-2014, les groupes cibles du programme de vaccination sont les mêmes que pendant la saison dernière[3].

---

1. Ministère De La Santé Et Des Services Sociaux, *Vaccin intranasal contre l'influenza (Flumist®) - Questions et réponses à l'intention des professionnels de la santé*, [Québec], Direction des communications, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2013, s. p., [En ligne], [www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/vaccination/download.php?f=29c52f7fbae323855966e224b827f2e5].

2. E. Dubé *et al.*, *Enquête québécoise sur la vaccination contre la grippe saisonnière, le pneumocoque et la rougeole 2012 : Rapport d'enquête*, [Québec], Institut national de santé publique du Québec, 2013, ix, 137 p., [En ligne], [www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1657_EnqVaccGrippeSaisonPneumoRougeole_2012.pdf].

3. Ministère de la Santé et des Services sociaux, « Inf injectable : vaccin injectable contre l'influenza 2013-2014 », *Protocole d'immunisation du Québec*, chapitre 10.5, section 10.5.1, [Québec], Direction des communications, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2013, p. 351-359, [En ligne], [publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/piq/chap10-5-1.pdf] et Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Fiche indicative concernant la vaccination gratuite contre la grippe et contre les infections à pneumocoque*, 2013, 2 p., [En ligne], [publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2013/13-278-30F.pdf].

UN QUÉBEC POUR TOUS

Québec

Saviez-vous que les recommandations d'un professionnel de la santé ont une forte influence sur la décision d'un patient quant à la vaccination?

Les professionnels de la santé sont une source d'information privilégiée pour les patients en ce qui concerne la vaccination. Leur influence sur la décision des patients a déjà été rapportée. Le fait d'avoir reçu une recommandation en faveur de la vaccination est significativement associé à une meilleure couverture vaccinale[4].

Le succès des programmes de vaccination repose en large partie sur la confiance de la population et des vaccinateurs; il demeure donc particulièrement vulnérable à la controverse. Entre les individus qui refusent fermement toute vaccination et ceux qui en font la demande active se situerait un groupe intermédiaire: les individus « hésitants » par rapport à la vaccination. Ces derniers peuvent refuser certains vaccins et en accepter d'autres, retarder la vaccination de leurs enfants ou suivre les recommandations vaccinales des autorités de santé tout en ayant des craintes et des doutes importants.

Les travailleurs de la santé ont un rôle important à jouer pour promouvoir la vaccination auprès de la population. Plusieurs études ont démontré que les connaissances et les attitudes des professionnels de la santé au regard de la vaccination étaient associées à leur propre statut vaccinal, à leur propension à recommander la vaccination et au statut vaccinal de leurs patients[4].

La vaccination des travailleurs de la santé – Pensez-y!

Les données des trois dernières années indiquent que la couverture vaccinale des travailleurs de la santé est inférieure à 40 %. Par la nature même de leurs tâches, les travailleurs de la santé sont plus souvent exposés au virus de la grippe que la population en général. Si la vaccination des travailleurs de la santé réduit le risque de complications chez les patients dont ils prennent soin, elle permet avant tout de réduire le risque de contracter l'infection qu'encourt ce personnel. D'ailleurs, la littérature scientifique[4,5] a mis en évidence que les travailleurs de la santé qui sont vaccinés développeraient moins de syndromes d'allure grippale et que, s'ils contractent une infection respiratoire, ils seraient malades moins longtemps.

Il est important de rappeler aux travailleurs de la santé, les bénéfices qu'offre la vaccination pour eux-mêmes, pour leur famille et aussi pour la santé des personnes dont ils ont soin. Des stratégies de promotion de la vaccination doivent donc être mises en place, dans chaque établissement, pour que soit atteint l'objectif fixé à 80 %.

Pour connaître les stratégies efficaces, vous pouvez consulter le document intitulé « Promotion de la vaccination contre la grippe saisonnière : des stratégies efficaces pour rejoindre les travailleurs de la santé[6] ».

Vaccination contre le pneumocoque – Double protection en une seule visite!

Plusieurs personnes visées par la vaccination contre la grippe peuvent aussi recevoir gratuitement le vaccin contre les infections à pneumocoque. La campagne de vaccination contre la grippe est une bonne occasion de recommander et d'administrer ce dernier à celles qui ne l'ont jamais reçu.

Pour plus d'information, référez-vous au chapitre 10 du Protocole d'immunisation du Québec [**www.msss.gouv.qc.ca/immunisation/piq**] et à la fiche indicative sur la vaccination contre la grippe et les infections à pneumocoque [**publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2013/13-278-30F.pdf**].

---

4. E. Dubé *et al.*, *Enquête québécoise sur la vaccination contre la grippe saisonnière, le pneumocoque et la rougeole 2012 : Rapport d'enquête*, [Québec], Institut national de santé publique du Québec, 2013, ix, 137 p., [En ligne], [www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1667_EnqVaccGrippeSaisonPneumoRougeole_2012.pdf].

5. M.L. Pearson, C.B. Bridges et S.A Harper, « Influenza Vaccination of Health-Care Personnel : Recommendations of the Healthcare Infection Control Practices Advisory Committee (HICPAC) and the Advisory Committee on Immunization Practices (ACIP) », *Morbidity and Mortality Weekly Report : Recommendations and Report*, vol 55, nº RR-2, 24 février 2006, 16 p., [En ligne], [www.cdc.gov/mmwr/PDF/rr/rr5502.pdf].

6. M. Vivion *et al.*, *Promotion de la vaccination contre la grippe saisonnière : des stratégies efficaces pour rejoindre les travailleurs de la santé*, [Québec], Institut national de santé publique du Québec, 2013, v, 57 p., [En ligne], [www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1702_PromoVaccGrippeSaison_StratEfficRejoinTravSante.pdf].

Déclarez les manifestations cliniques inhabituelles (MCI) temporellement associée à la vaccination

Au Québec, tout professionnel habilité à poser un diagnostic ou à évaluer la condition de santé d'une personne est tenu, en vertu de la loi, de déclarer à la santé publique les MCI liées à la vaccination.

Pour plus d'information, consultez le chapitre 7 du Protocole d'immunisation du Québec [publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/piq/chap7.pdf] et la section sur les MCI du site Web du Ministère [www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/mci/].

BILAN DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE 2012-2013

Vaccination contre la grippe au cours des diverses campagnes
Malades chroniques âgés de 18 à 49 ans, usagers vivant dans les CHSLD[1], personnes âgées de 60 ans ou plus vivant en ménage privé et travailleurs de la santé[2], Québec, 2010 à 2013

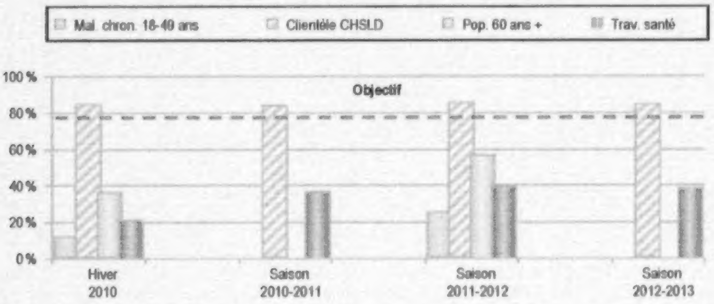

1. CHSLD publics et privés conventionnés.
2. Les couvertures vaccinales des travailleurs de la santé concernent ceux qui sont à l'emploi des centres de santé et de services sociaux.

Sources :
Malades chroniques de 18 à 49 ans et personnes âgées de 60 ans ou plus (Ces données proviennent d'enquêtes réalisées aux deux ans)
E. Dubé *et al.*, *Enquête québécoise sur la vaccination contre la grippe A(H1N1), la grippe saisonnière et le pneumocoque : Rapport d'enquête*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011, vii, 123 p.
E. Dubé *et al.*, *Enquête québécoise sur la vaccination contre la grippe saisonnière, le pneumocoque et la rougeole 2012. Rapport d'enquête*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2013, ix, 137 p.
Usagers vivant dans les CHSLD et travailleurs de la santé
Données colligées auprès des directions régionales de santé publique, Bureau de surveillance et de vigie, Direction de la protection de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux.

À peine 25 % des personnes de 18 à 49 ans atteintes d'une maladie chronique (2011-2012) et moins de 40 % des travailleurs de la santé reçoivent le vaccin contre la grippe saisonnière au Québec. La couverture vaccinale de la population âgée de 60 ans ou plus vivant en ménage privé s'élève à 57 % (2011-2012) et celle des personnes vivant dans les CHSLD frôle les 85 %.

RÉDACTION : Josée Dubuque

COLLABORATION :

MSSS : Dominique Fortier, Nathalie Hudon, Monique Landry, France Markowski, Marlène Mercier et Nadine Sicard, Eveline Toth, Bruno Turmel.

Groupe provincial de surveillance et de vigie de l'influenza : Julie Fortin, Christine Lacroix, Renée Paré.

Il est possible d'obtenir de l'information sur la grippe saisonnière en consultant le site Web du MSSS, à l'adresse suivante : **www.msss.gouv.qc.ca/influenza**.

Les personnes qui souhaitent recevoir un avis de parution du *Flash grippe* peuvent s'inscrire à l'adresse suivante : **www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sante/i/index.php?abonnement**.

PROCHAINE PARUTION : AU DÉBUT DE LA SAISON GRIPPALE 2013-2014

Le bulletin *Flash grippe* est produit par le Bureau de surveillance et de vigie du ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec le Groupe provincial de surveillance et de vigie de l'influenza, les laboratoires sentinelles, les centres de santé nordiques (régions 17 et 18), le service Info-Santé et Info-Social, le Laboratoire de santé publique du Québec, l'Institut national de santé publique du Québec ainsi que les directions régionales de santé publique.

Pour de plus amples informations sur la grippe (outils, dépliants), vous pouvez utiliser le lien suivant : **http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sante/influenza/index.php?professionnels_de_la_sante**

Santé et Services sociaux Québec

13-294-13W © Gouvernement du Québec, 2013

ISSN 1927-792X